



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **HEMPEL'S BPF N°4**,*

de la société Hempel A/S

Hempel A/S

enregistrée sous le numéro BC-FS036402-35

BC-FS036402-35

*Vu le rapport d'évaluation du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits.*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 30 avril 2025.*

Considérant que les propriétés physico-chimiques et méthodes d'analyse n'ont pas pu être établies pour l'ensemble des usages.

Par conséquent, la famille de produits ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section d du règlement (UE) N°528/2012 :

Considérant que les expositions des utilisateurs non-professionnels entraînent des risques pour la santé humaine et que les expositions des utilisateurs professionnels lors du retrait de la peinture et durant le remplissage de la sableuse pour les Méta RCP 1 et 2 entraînent également des risques pour la santé humaine.

Par conséquent, la famille de produits ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point iii du règlement (UE) N°528/2012 pour ces usages :

Considérant que l'efficacité de la famille de produits HEMPEL'S BPF N°4 n'a pas été démontré pour les Méta PCP 3, 5 et 7.

Par conséquent, la famille de produits ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i du règlement (UE) N°528/2012 pour ces usages :

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits désigné(e) ci-dessus est refusée en France.



Informations générales du de la famille de produits	
<b>Nom commercial proposé</b>	HEMPEL'S BPF N°4
<b>Demandeur</b>	Hempel A/S
<b>Formulation</b>	Liquide prêt à l'emploi
Contenant	11,34 % à 23,88 % de thiocyanate de cuivre
<b>Organismes nuisibles cibles</b>	Biofilms Algues Animaux aquatiques salissants
<b>Catégorie d'utilisateur</b>	Professionnels Non professionnels

A Maisons-Alfort, le 17/06/2025

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
 de l'environnement et du travail (ANSES)